

Objet : Exploitation des vols sur l'AD de MONTPELLIER MEDITERRANEE (LFMT) pendant les travaux taxiways T6 et W2

En vigueur : 15 Septembre 2025 au 31 janvier 2026

Lieu : AD : Montpellier Méditerranée (LFMT)

DESCRIPTION GENERALE

Des travaux de taxiways et chaussées aéronautiques qui vont avoir lieu du 15 septembre 2025 au 31 Janvier 2026 (dates prévisionnelles) sur l'aéroport de Montpellier.

Ce SUP AIP présente l'emplacement, l'impact ainsi que les différentes phases de travaux.

Toutes les dates données dans ce SUP AIP sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM.

Ces travaux nécessitent :

- La fermeture de taxiways.
- Mise hors service du balisage des taxiways.
- Manœuvre de retournement d'aéronef sur Piste.
- Mesure de précaution au roulage des aéronefs.
- La limitation en envergure des aéronefs.
- Mesure de précaution au roulage et contraintes particulières au repoussage.
- La présence d'engins de chantier et de personnel dans les différentes zones décrites.

Infrastructures rendues ponctuellement indisponibles

TAXIWAYS : TANGO 6, WHISKY 2.

Les travaux se décomposent en deux phases : **PHASE 1 & PHASE 2.**

Phases activées par NOTAM, en précisant les dates et horaires de début et de fin de phase.

Accessibilité aéroport :

Les Aéronefs d'envergure supérieure à 36 mètres et les avions de type CRJ-1000, ne sont pas autorisés sur l'AD.

Pour ces aéronefs, prendre contact avec l'Exploitant Aéroport avec préavis d'une semaine (pour étude faisabilité ponctuelle).

Des mesures de régulation de débit pourront être mises en place générant des attentes à l'arrivée et au départ.

Présence de balisage complémentaire autonome.

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, et adapté.

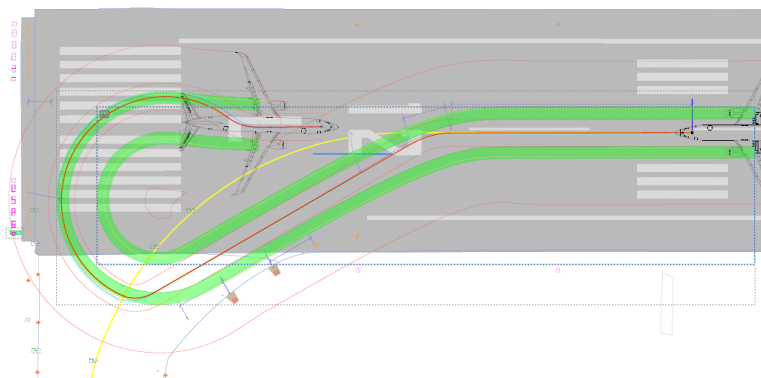
Manœuvre de retournement sur Piste 12L-30R obligatoire pour utiliser les 2600 m de piste.

Retournement virage droit au niveau du seuil 12L, selon marquage jaune au sol.

Autorisé pour les aéronefs dont l'envergure est **inférieure à 36 mètres**, et interdit aux aéronefs de type CRJ-1000.

Giration retournement au seuil : 12L. Suivre ligne marquage axial de raquette à 30°.

Vitesse recommandée : 10 km/h. Angle de braquage (effective steering angle) : 45°.



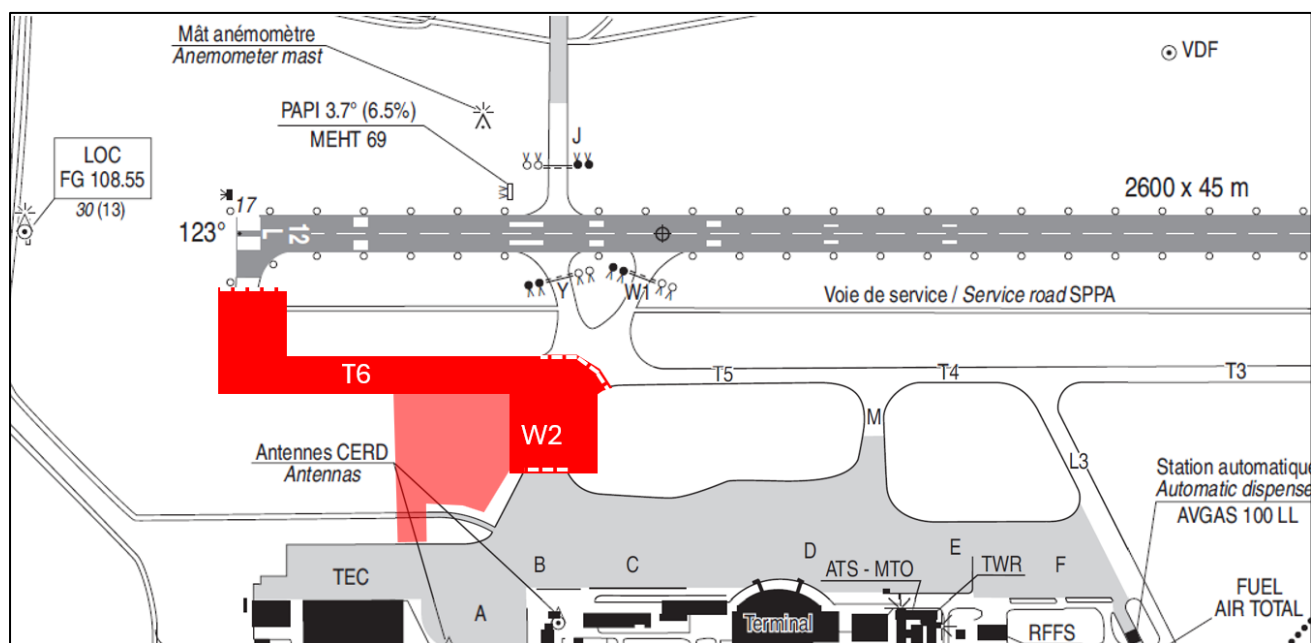
DESCRIPTION PHASE 1

FERMETURE TAXIWAYS TANGO 6 et WHISKY 2

Cette phase sera activée par NOTAM en précisant les dates et horaires de début et de fin de phase.

PLAN DES TRAVAUX

(En rouge la zone de travaux fermée)



Manœuvre de retournement sur piste 12L-30R obligatoire, utiliser les 2600 m de piste.

Mesures de prévention souffle des réacteurs :

Taxiways Y, W1, T5 - Seuil de PISTE 12L - Postes de stationnement A, B, C et TEC.

Le roulage arrivée et départ sur un seul moteur est rigoureusement interdit.

Les circulations doivent s'effectuer au moindre souffle nécessaire pour le déplacement à vitesse réduite.

Circulation sur l'aire de trafic commerciale :

En A, B, C, D, E1, entrée et sortie de l'aire de trafic par M uniquement.

Il est imposé aux pilotes l'usage des lignes de guidages marquées au sol de couleur jaune, et de faire appel à l'assistance au sol pour toute difficulté d'accès.

Départ et repoussage avion depuis l'aire de trafic commerciale :

Depuis les postes de stationnement avions B, C, D :

Repoussage avions au départ sur position connue de l'agent d'assistance au sol.

Toutes les positions de repoussage orienteront l'aéronef au cap 120° à l'exception des postes D8 et D10.

Des propositions pourront être émises par l'ATC afin de prolonger un repoussage sur une position éloignée.

Il est demandé aux équipages de retranscrire cette information aux opérateurs en charge du repoussage.

Marquage au sol provisoire mise en place et adapté.

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, et adapté.

Le survol à faible altitude de la zone de chantier est interdit par hélicoptère.

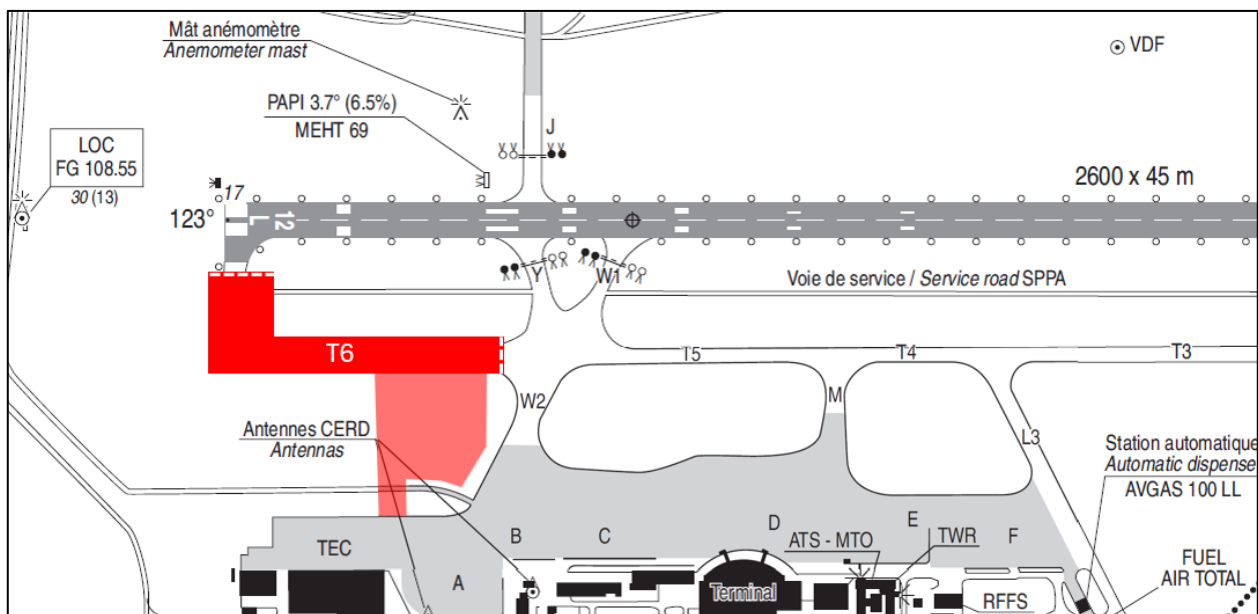
DESCRIPTION PHASE 2

FERMETURE TAXIWAY TANGO 6

Cette phase sera activée par NOTAM en précisant les dates et horaires de début et de fin de phase.

PLAN DES TRAVAUX

(En rouge la zone de travaux fermée)



Manœuvre de retournement sur Piste 12L-30R obligatoire, utiliser les 2600 m de piste.

Mesures de prévention souffle des réacteurs :

Taxiways Y, W1, W2, T5 - Seuil de PISTE 12L - Postes de stationnement A, B et TEC.

Le roulage arrivée et départ sur un seul moteur est rigoureusement interdit.

Les circulations doivent s'effectuer au moindre souffle nécessaire pour le déplacement à vitesse réduite.

Marquage au sol provisoire mise en place et adapté.

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, et adapté.

Le survol à faible altitude de la zone de chantier est interdit par hélicoptère.